



OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R76-2023-038

PUBLIÉ LE 14 FÉVRIER 2023

Sommaire

DRAAF / Secrétariat Général

R76-2023-02-07-00005 - Arrêté portant subdélégation à certains agents de FranceAgrimer (2 pages)	Page 3
R76-2023-02-01-00017 - Arrêté portant subdélégation à certains agents DRAAF en matière de compétence administrative générales, d'ordonnancement secondaire et de pouvoir adjudicateur (7 pages)	Page 6
R76-2023-02-01-00016 - Arrêté portant subdélégation à certains agents DRAAF pour mise en œuvre des crédits UO 149, programme 775 et UO 362 (circuit ASP) (3 pages)	Page 14

DRAAF

R76-2023-02-07-00005

Arrêté portant subdélégation à certains agents
de FranceAgrimer



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt**

ARRETE N°

**Portant subdélégation de signature à certains agents de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt- service territorial FranceAgriMer
Le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,**

- Vu le code rural et de la pêche maritime ;
- Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement (ASP) et de l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer) ;
- Vu la loi n°72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1 ;
- Vu le décret n°84-1191 du 28 décembre 1984 modifié relatif à l'organisation des services extérieurs du ministère de l'agriculture ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2009 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, notamment son article 39 ;
- Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 modifié relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;
- Vu le décret en conseil des ministres du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;
- Vu l'arrêté ministériel du 20 mars 2020 portant nomination de monsieur Florent GUHL directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Occitanie ;
- Vu l'arrêté du 4 janvier 2016 portant organisation de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 30 janvier 2023 portant délégation de signature à monsieur Florent GUHL, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Occitanie ;
- Vu la décision portant organigramme et organisation générales des services de FranceAgriMer en date du 2 avril 2009 modifiée ;
- Vu la décision de la directrice générale de FranceAgriMer du 25 janvier 2023 portant délégation de signature à monsieur Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, représentant territorial de FranceAgriMer ;

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie
Cité Administrative - Bât. E - Bd Armand Duportal – 31074
TOULOUSE CEDEX
Tél. 05 61 10 61 10 – Fax. 05 61 10 61 00
Courriel : direction.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr
<http://www.occitanie.gouv.fr>

1

ARRÊTE

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Florent GUHL, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, la délégation de signature conférée par arrêté préfectoral en date du 25 mars 2020, sera exercée par madame Catherine PAVE, IDAE, messieurs Nicolas JEANJEAN, IGPEF et François CAZOTTES, ICPEF, directeurs régionaux adjoints.

Article 2 :

Délégation de signature est donnée à monsieur Stéphane BOUNEAU, chef du service régional FranceAgriMer, à madame Sophie QUILLET, cheffe de service adjoint du service régional FranceAgriMer à l'effet de signer les décisions, instructions et correspondances nécessaires à l'accomplissement des missions techniques de FranceAgriMer dans la région Occitanie, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale.

Cette même délégation de signature est donnée à mesdames Béatrice DEDIEU et Véronique RABAUD, cheffes d'unité, à messieurs Jacques DEGAILLE, Laurent HANON et Jean-Dominique PASTRUCH, chefs d'unité, ainsi qu'à mesdames Isabelle BARRIERE, Hélène LECLERC et Caroline RICAUD LE NAGARD, cheffes d'unité adjoints et messieurs Claude MAURIN et Pierre BOUTEILLER, chefs d'unité adjoints.

Article 3 :

Délégation de signature est donnée à :

- Madame Delphine BOUDES, à l'effet de signer les actes relevant de l'instruction et la validation des billets de financement pour les collecteurs de céréales au profit des établissements de crédit,
- Madame Audrey RIBET, à l'effet de signer les actes relevant de l'instruction et la liquidation des dossiers d'investissement et de restructuration et reconversion du vignoble de l'OCM vitivinicole.

Article 4

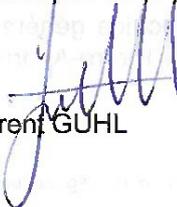
Toutes les dispositions antérieures à cette subdélégation sont abrogées.

Article 5 :

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Occitanie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont un extrait sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Occitanie.

Fait à Toulouse, le 7 février 2023

Le directeur régional de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt,



Florent GUHL

DRAAF

R76-2023-02-01-00017

Arrêté portant subdélégation à certains agents
DRAAF en matière de compétence
administrative générales, d'ordonnancement
secondaire et de pouvoir adjudicateur



**Arrêté du
portant subdélégation de signature à certains agents de la direction régionale de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt en matière de compétence administrative générale, d'ordonnancement
secondaire et de pouvoir adjudicateur.**

Vu le code Rural et de la Pêche maritime ;

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010, relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015, portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu le décret en conseil des ministres du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;

Vu l'arrêté interministériel du 30 décembre 2008, portant règlement de comptabilité du ministère de l'agriculture et de la pêche pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués

Vu l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2016, établissant les missions et l'organisation de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Languedoc-Roussillon-Midi- Pyrénées ;

Vu l'arrêté du 26 mars 2021 du préfet de la région Occitanie portant schéma directeur régional des exploitations agricoles d'Occitanie.

Vu l'arrêté ministériel du 20 mars 2020 nommant M Florent GUHL directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Occitanie ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 mars 2020 portant délégation de signature à M. Florent GUHL directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Occitanie au titre des procédures de transaction pénale ;

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie
Cité Administrative - Bât. E - Bd Armand Duportal - 31074 TOULOUSE CEDEX
Tél. 05 61 10 61 10 - Fax. 05 61 10 61 00
Courriel : direction.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr
<http://www.occitanie.gouv.fr>

Vu l'arrêté préfectoral du 5 février 2021 portant délégation de signature sur l'UO régionale Occitanie du programme 363 « Plan de relance – Volet compétitivité »

Vu l'arrêté préfectoral du 30 janvier 2023 portant délégation de signature en matière de compétence administrative générale, d'ordonnancement secondaire pour les dépenses et les recettes des budgets opérationnels de programme du ministère en charge de l'agriculture, de responsable de l'unité opérationnelle régionale 0354-DR31-DAAF de pouvoir adjudicateur à M. Florent GUHL directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Occitanie ;

Arrête :

SECTION I

COMPÉTENCE D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Art.1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Florent GUHL, directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt, la délégation de signature conférée par les différents arrêtés préfectoraux susvisés, sera exercée par Madame Catherine PAVÉ, IDAE, directrice régionale adjointe, Monsieur François CAZOTTES, ICPEF, directeur régional adjoint et Monsieur Nicolas JEANJEAN, ICPEF, directeur régional adjoint.

Art. 2. : Délégation de signature est donnée aux agents ci-après, à l'effet de signer les actes et correspondances, dans la limite de leurs attributions et de leurs compétences, pour les missions figurant à l'article 4, §1 du décret n° 2010-429 du 29 avril 2010, relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, exercées sous l'autorité directe du ministre de l'agriculture, de l'alimentation ; ceci à l'exception des actes précisés à l'article 8 :

- Madame Anne DETAILLE, directrice d'établissement hors classe, cheffe du service régional des formations et du développement (SRFD) ;
- Monsieur Gérôme PIGNARD, IPEF, chef du service régional d'information statistique, économique et territoriale (SRISSET) ;

Art. 3. : Délégation de signature est donnée dans le cadre de leurs obligations respectives, à l'effet de signer tous actes et toutes correspondances ressortant de l'administration courante :

- Madame Françoise PORTAL, attachée d'administration Hors Classe, secrétaire générale, à l'exception des actes précisés à l'article 8 ;
- Madame Catherine PAVÉ, ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement (IDAE), directrice adjointe, cheffe du service régional de l'alimentation (SRAL), à l'exception des actes précisés à l'article 8 ;
- Monsieur Rodolphe ANJARD, attaché d'administration Hors Classe, chef du service régional de l'agriculture et de l'agroalimentaire (SRAA), à l'exception des actes précisés à l'article 8 ;
- Madame Anne DETAILLE, directrice d'établissement hors classe, cheffe du service régional des formations et du développement(SRFD), à l'exception des actes précisés à l'article 8 ;
- Monsieur Gérôme PIGNARD, IPEF, chef du service régional d'information statistique,

économique et territoriale (SRISSET), à l'exception des actes précisés à l'article 8 ;

- Monsieur Madame Gwenaëlle BIZET, ICPEF, chef du service régional forêt, bois (SERFoB), à l'exception des actes précisés à l'article 8 ;

En cas d'absence ou d'empêchement des agents précités, la délégation de signature est exercée par :

Prénom - Nom	Fonction - Grade	Absence ou empêchement	Compétence
Véronique SOUVAIRAN	Att. A, responsable de l'unité pilotage des moyens et effectifs du BOP 215	Françoise PORTAL	SG - Moyens et effectifs du BOP 215
Catherine MANEUF	Att. AP, SG adjointe, responsable de l'unité logistique et moyens de fonctionnement	Françoise PORTAL	SG - Logistique
Mireille BASSOU	IDAE, déléguée régionale à la formation continue	Françoise PORTAL	SG - Formation continue
Nicole CRÉBASSA	Att. AP, responsable de l'unité ressources humaines	Françoise PORTAL	SG - Ressources Humaines
Frédéric DAVAL	IAE, responsable de l'unité SIIT	Françoise PORTAL	SG - Systèmes d'Information, Informatique, Télécommunications.
Lionel HEBRARD	Att.AP INSEE	Gérôme PIGNARD	SRISSET
Jean-Pierre CASSAGNE	IDAE	Gérôme PIGNARD	SRISSET
Camille DROSS	IPEF adjointe cheffe d'unité information économique	Gérôme PIGNARD	SRISSET
Christine COLAS	IDAE	Catherine PAVÉ	SRAL
Isabelle DURAND	IAE-HC	Catherine PAVÉ	SRAL
Hélène RACORT	IDAE	Catherine PAVÉ	SRAL
Valérie VOGLER	ICSPV	Catherine PAVÉ	SRAL
Yannick PERRIN	IDAE	Catherine PAVÉ	SRAL
Martin STRUGAREK	IPEF	Catherine PAVÉ	SRAL
Céline MONIER	Att.AP, adjointe cheffe SRFD	Anne DETAILLE	SRFD
Philippe DERRIEN	IDAE et chef de l'unité FPCA	Anne DETAILLE	SRFD

Simon MIQUEL	IAE, – Responsable de l'unité mesures non surfaciques FEADER	Rodolphe ANJARD	SRAA
Catherine Foyer-Bénos	IDAE, Adjointe au chef de service	Rodolphe ANJARD	SRAA
Nathalie Colin	Attachée principale Responsable unité Aides directes et agroenvironnementales	Rodolphe ANJARD	SRAA
Christophe Mur	IDAE- Responsable unité Systèmes agricoles durables	Rodolphe ANJARD	SRAA
Claire GSEGNER	Att. A, responsable unité Agriculture et territoires	Rodolphe ANJARD	SRAA
Laurent BACCELLA	IDAE, responsable unité Filières agricoles et agroalimentaires	Rodolphe ANJARD	SRAA
Céline BONNEL	ICPEF, adjointe chef de service	Gwenaëlle BIZET	SRFoB
Philippe HANS	IDAE, responsable unité gestion durable des forêts	Gwenaëlle BIZET	SRFoB

Art. 4 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Rodolphe ANJARD, chef du SRAA, à l'effet de signer les actes relatifs au contrôle des structures conformément aux articles L312-1, L331-1 à L331-12, R312-1 à R312-3, R331-1 à R331-12 du Code Rural et de la Pêche Maritime et des schémas directeurs régionaux des exploitations agricoles susvisés.

Cette même délégation est donnée à, Madame Catherine Foyer-Bénos adjointe au chef du SRAA.

Art. 5 : Délégation de signature est donnée à Madame Catherine PAVÉ, cheffe du service régional de l'alimentation, à l'effet de signer les propositions de transaction pénale définies à l'article L205-10 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Cette même délégation est donnée à Madame Isabelle Durand, adjointe à la cheffe de SRAL, Madame Christine COLAS, adjointe à la cheffe de SRAL, Monsieur Yannick PERRIN, chef de l'unité « Inspection en santé publique environnement » et Monsieur Martin Strugarek, chef de l'unité Santé des Végétaux, en cas d'absence ou d'empêchement de la cheffe de service.

Par ailleurs, délégation de signature est donnée à Maryline Amador et Armelle Fouillade, chargées de mission "contentieux" au service régional de l'alimentation, à l'effet d'adresser des courriers aux procureurs de la république, dans le cadre des procédures applicables aux transactions pénales.

Délégation est donnée à Madame Gwenaëlle BIZET, cheffe du service régional de la forêt et du bois, et en cas d'empêchement, à Madame Céline BONNEL, adjointe au chef de service et à Monsieur Philippe HANS, chef de l'unité gestion durable des forêts, pour exercer tous les pouvoirs conférés par le code forestier au Directeur régional de l'administration chargé des forêts en matière d'infractions forestières.

Délégation est donnée à Madame Gwenaëlle BIZET, cheffe du service régional de la forêt et du bois, et en cas d'empêchement, à Madame Céline BONNEL, adjointe au chef de service et à Madame Aurélie HUBAULT, chargée de mission, pour l'application des dispositions de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt n° 2014-1170 du 13 octobre 2014, article 76, prise en application des règlements sur

le bois de l'union européenne (RBUE) n° 995/2010 et 607/201.2.

Délégation est donnée à Mme Anne DETAILLE, cheffe du service régional formation et développement, et en cas d'empêchement, à Mme Céline MONIER, adjointe au chef de service, pour signer les accusés-réception et lettres d'observation aux titres du contrôle de légalité des actes du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) de la région Occitanie et des actes des directeurs/directrices d'EPLEFPA en application des articles R 811-23 et R 811-26 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM).

SECTION II COMPÉTENCE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

Art. 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Florent GUHL, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, la délégation de signature conférée par les arrêtés préfectoraux en date du 4 mars 2021 et du 5 février 2021 sera exercée par Madame Catherine PAVE, IDAE, directrice régionale adjointe, Monsieur François CAZOTTES, ICPEF, directeur régional adjoint ou Monsieur Nicolas JEANJEAN, ICPEF, directeur régional adjoint.

Art. 7 : Délégation de signature est donnée à Madame Françoise PORTAL, attachée d'administration HC, secrétaire générale, à l'effet

- de signer les actes d'ordonnancement secondaire relatifs à l'exécution des BOP déconcentrés, à l'exception des actes précisés à l'article 8 ;
- de signer les actes relatifs aux opérations de dépenses et de recettes imputées sur l'unité opérationnelle 0354-DR31-DAAF du budget opérationnel Occitanie n°354 « administration territoriale de l'État » et sur l'unité opérationnelle 0362-CMAA-A031 du budget opérationnel n°362 « Ecologie » au sein de la mission « Plan de relance » ;
- de valider les formulaires dans les applications ministérielles métiers CHORUS formulaires et CHORUS - DT (déplacements temporaires) :

Cette même délégation est donnée à Mesdames Véronique SOUVAIRAN, attachée d'administration et Catherine MANEUF, attachée administrative principale, à l'exception des actes précisés à l'article 8.

Délégation de signature est donnée aux agents ci-après, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences respectives et des unités opérationnelles correspondantes aux budgets opérationnels de programme auxquels ils sont rattachés, les engagements juridiques, les pièces justificatives accompagnant les propositions d'engagement juridiques, la constatation du service fait, les pièces de liquidation de recettes, à l'exception des actes précisés à l'article 8 :

Prénom - Nom	Grade	Compétence	BOP
Catherine PAVÉ	IDAE, Directrice régionale adjointe	SRAL	BOP 206 et 362
Isabelle DURAND	IAE-HC	SRAL	BOP 206 et 362
Christine COLAS	IDAE	SRAL	BOP 206 et 362
Anne DETAILLE	Directrice d'Établissement hors classe	SRFD	BOP 143 et 362

Céline MONIER	Attachée principale	SRFD	BOP 143 et 362
Philippe DERRIEN	IDAE et chef de l'unité FPCA	SRFD	BOP143
Rodolphe ANJARD	Att. Adm HC	SRAA	BOP 149 et 362
Catherine Foyer-Bénos	IDAE	SRAA	BOP 149 et 362
Gwenaëlle BIZET	ICPEF	SERFoB	BOP 149 et 362
Céline BONNEL	ICPEF	SERFoB	BOP 149 et 362
Gérôme PIGNARD	IPEF	SRISSET	UO du BOP 21501C

1) Délégation de signature est donnée à l'effet de signer les actes relevant des suites données au contrôle des aides du FEADER attribuées dans le cadre des DRDR 2007-2013 des anciennes régions administratives Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, dans la limite de leurs attributions et de leurs compétences, à, Gwenaëlle BIZET, Rodolphe ANJARD et Catherine Foyer-Bénos.

2) Habilitation est également donnée aux agents dont les noms suivent à l'effet de valider les formulaires dans les applications ministérielles métiers CHORUS formulaires et CHORUS - DT (déplacements temporaires) :

- Céline DENIS
- Marie-Edith CALTEAU
- Odile MOGNETTI
- Fabien STOLARD
- Christophe RABINEAU

3) Habilitation est également donnée aux agents dont les noms suivent à l'effet de valider les formulaires dans les applications ministérielles métiers ESCALE (Indexa et Luciole) :

- Marie-Pierre BOURDILLON
- Anne GARZINO
- Nelly GROGNIER
- Emmanuelle MARTY
- Laurence VILAINE
- Claire LEBLOIS
- Nathalie MORALES

De plus délégation de signature est donnée à Marie-Pierre BOURDILLON, Cheffe de la MIREX Sud-Ouest, pour signer les devis établis dans le cadre de la gestion des examens à la charge de la MIREX Sud-Ouest.

4) Habilitation est également donné à Monsieur Pierre TRUONG de valider les commandes sur le site de Bouygues Télécom dans le cadre du marché national.

Art. 8 : Actes exclus du champ de la délégation établie par les articles 2 et 3 et 7 :

- les décisions relevant du responsable de BOP délégué, notamment la programmation budgétaire et la répartition des moyens (effectifs et crédits) aux unités opérationnelles ;

- les courriers adressés au ministre, au préfet de région, aux préfets de département, au président du Conseil régional, aux présidents des Conseils départementaux, aux sénateurs, députés et élus de la région, au directeur de cabinet du ministre, aux directeurs d'administration centrale, aux présidents des organisations professionnelles régionales ;

- tout courrier ou toute décision dont le contenu spécifique engage la responsabilité du directeur au-delà du cadre habituel de fonctionnement du service.

SECTION III COMPÉTENCE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Art. 9 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Florent GUHL, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, la délégation de signature conférée par l'arrêté préfectoral en date du 10 novembre 2018 sera exercée par Madame Catherine PAVÉ, IDAE, directrice régionale adjointe, Monsieur François CAZOTTES, ICPEF, directeur régional adjoint et Monsieur Nicolas JEANJEAN, ICPEF, directeur régional adjoint.

Art. 10 : Délégation de signature est donnée à Madame Françoise PORTAL, Secrétaire Générale, à l'effet de signer les décisions les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics.
Cette même délégation est donnée à Madame Catherine MANEUF.

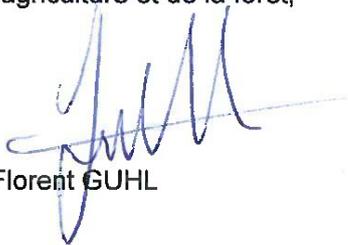
Art. 11 :: Sont soumis à autorisation préalable de signature les actes d'engagement des marchés publics dont le montant toutes taxes comprises est égal ou supérieur à 500 000 € TTC

Art. 12 : La présente décision abroge l'arrêté du 26/01/2022 portant subdélégation de signature à certains agents de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt en matière de compétence administrative générale, d'ordonnancement secondaire et de pouvoir adjudicateur

Art. 13 : Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont un extrait sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

Fait à Toulouse, le 01/02/2023

Le directeur régional de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt,



Florent GUHL

DRAAF

R76-2023-02-01-00016

Arrêté portant subdélégation à certains agents
DRAAF pour mise en œuvre des crédits UO 149,
programme 775 et UO 362 (circuit ASP)



Arrêté préfectoral du
portant subdélégation de signature à certains agents de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la mise en œuvre des crédits de l'UO Régional 149 , le programme 775 et l'UO régional 362 (circuit ASP)

Le préfet de la région Occitanie,
Préfet de la Haute-Garonne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives;

Vu le décret en conseil des ministres du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 mars 2020 nommant M. Florent GUHL directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2016, établissant les missions et l'organisation de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 janvier 2023 portant délégation de signature en matière de compétence administrative générale et d'ordonnancement secondaire pour les dépenses et les recettes

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie
Cité Administrative - Bât. E - Bd Armand Duportal – 31074 TOULOUSE CEDEX

Tél. 05 61 10 61 10 – Fax. 05 61 10 61 00

Courriel : direction.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr

<http://www.occitanie.gouv.fr>

des budgets opérationnels de programme du ministère en charge de l'agriculture, à M. Florent GUHL directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Occitanie ;

Vu le protocole de gestion du programme 149 « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture » ;

Vu la circulaire de gestion budgétaire du plan de relance du 11 janvier 2021 ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 7 mai 2019 portant nomination de M. Nicolas HESSE, secrétaire général pour les affaires régionales de l'Occitanie ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales,

Arrête :

Art.1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Florent GUHL, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, délégation de signature est donnée à Monsieur Nicolas JEANJEAN, directeur régional adjoint, à l'effet de répartir entre services instructeurs les crédits de l'UO régional 149 « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture », du programme national 775 « Développement et transfert en agriculture » et de l'UO régionale 362 (circuit ASP) et à l'effet de signer les décisions d'attribution, les rapports d'instruction, les certificats de service fait, les demandes de mise en paiement et les décisions de déchéance correspondant aux dispositifs d'aides attribués sur les UO régionales 149,362 et du programme national 775 (circuit ASP) et instruits par la DRAAF.

Art. 2. : 1) Délégation est donnée à M .Rodolphe ANJARD, chef du service régional de l'agriculture et de l'agroalimentaire (SRAA), à l'effet de répartir entre les services de l'État instructeurs des aides payées par le BOP 149 les crédits de l'UO régional 149 (hors mesures forêt), l'UO régionale 362 et du programme national 775.

En cas d'absence ou d'empêchement de M.Rodolphe ANJARD, la présente délégation pourra être exercée par Mme Catherine FOYER-BENOS, adjointe au chef de service

2) Délégation est donnée à Mme Gwenaëlle BIZET , chef du service régional Forêt Bois (SRFoB) à l'effet de répartir entre services instructeurs les crédits de l'UO régional 149 (mesures forêt) et l'UO régionale 362.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gwenaëlle BIZET , la présente délégation pourra être exercée par Mme Céline BONNEL, adjointe au chef de service et cheffe d'unité « filières et territoires ».

3) Sont autorisés à procéder à l'ensemble des opérations de mise à disposition des crédits dans l'application OSIRIS :

- Mme Sylvie CINÇON,
- Mme Nathalie COLIN
- Mme Céline BONNEL,
- Mme Delphine GARAPON

Art. 3. : 1) Délégation est donnée à M. Rodolphe ANJARD, chef du SRAA et Mme Catherine FOYER-BENOS, adjointe au chef de service, à l'effet de signer les décisions d'attribution, les rapports d'instruction, les certificats de service fait, les demandes de mise en paiement, les décisions de déchéance et l'ensemble des courriers liés, correspondant aux dispositifs d'aides attribués par l'UO régional 149, l'UO régionale 362 et le programme national 775 et instruits par la DRAAF - SRAA.

Cette même délégation pourra être exercée par Mme Catherine FOYER-BENOS, adjointe au chef de service

A l'exclusion des décisions attributives d'aide et de déchéance , la présente délégation pourra également être exercée par Mr Laurent BACCELLA, Nathalie COLIN, Simon MIQUEL et Christophe MUR.

Les rapports d'instruction et les courriers liés pourront être signés par Mmes Carole BOUT-GOUGET, Nathalie COLIN, Stéphanie SAURAT et Mrs Laurent BACCELLA, Nicolas ARTIGE et Jean-Phillipe BORDES , chacun sur le dispositif d'aide dont il est instructeur.

2) Délégation est donnée à Mme Gwenaëlle BIZET, chef du SRFoB, à l'effet de signer les décisions d'attribution, les rapports d'instruction, les certificats de service fait, les demandes de mise en paiement, les décisions de déchéance et l'ensemble des courriers liés, correspondant aux dispositifs d'aides attribués par l'UO régional 149, l'UO régionale 362 et instruits par la DRAAF – SRFoB.

Cette même délégation pourra être exercée par Mme Céline BONNEL chef de l'unité « filières et territoires »

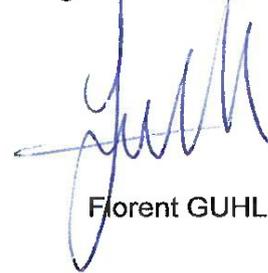
A l'exclusion des décisions attributives d'aide et de déchéance, la présente délégation pourra également être exercée par M. Philippe HANS.

Art. 4.: Toutes les dispositions antérieures à cette subdélégation sont abrogées.

Art. 5. : Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Occitanie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 1er février 2023

Le directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,



Florent GUHL